

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2019

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Absente : Mme Elise GAVAND

Le Conseil approuve le compte rendu de la dernière séance.

Avant de passer à l'ordre du jour,

Madame le Maire indique que Nadine VILLERET souhaite que soit rajouté sur le Compte rendu de la séance du 14 décembre 2018 : « Je regrette que le débat indiquant les préférences de choix en terme de jours retenus pour la tenue des Conseils Municipaux ait eu lieu le 14 décembre alors que j'étais absente ce jour là pour défendre mon point de vue ». Madame le Maire précise qu'il n'y a pas eu de débat. Une simple feuille a circulé sur laquelle chacun a pu noter ses préférences.

Objet de la délibération : 2 missions de maîtrise d'œuvre à ABCD

Madame le Maire signale que le résultat du budget 2018 va permettre de prendre en charge les travaux d'enfouissement du quai de la Seille sans impacter le budget 2019.

Lors des séances des derniers mois le Conseil n'avait pas souhaité réaliser un gros investissement pour la reprise des trottoirs et de la chaussée rue du Général Gauthier.

Madame le Maire remet en délibéré le projet de réaliser uniquement les trottoirs sans refaire les évacuations, avec des bordures où cela est nécessaire et propose de confier une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet ABCD qui a déjà travaillé sur ce dossier.

Après en avoir longuement débattu le Conseil se prononce favorablement par 6 voix pour, 3 contre (Véronique RAMEAUX, Annie RENARD et Nadine VILLERET) et 3 abstentions (Michel BONIN, Guy JEANDOT et Hervé ROME)

Le Conseil charge Madame le Maire de solliciter le Cabinet ABCD pour un avant projet plus élaboré avec des variantes sur le revêtement (sablé-ciment ou gravier) qui sera présenté par le maître d'œuvre aux conseillers qui le désirent avant d'être soumis au Conseil.

Madame le Maire pense qu'il est important également de sécuriser le trajet piétonnier allant de l'église au cimetière. Elle propose de solliciter le Cabinet ABCD pour un avant projet sachant que la première partie (du Vieux Pont à l'immeuble de M. ROBERT) ne nécessite pas de gros aménagements.

Après en avoir débattu, le Conseil se prononce favorablement par 8 voix pour, 2 contre (Hervé PARIS et Hervé ROME) et 2 abstentions (Guy JEANDOT et Annie RENARD)

Objet de la délibération : éclairage rond point

Madame le Maire rappelle que les ampoules du rond-point du Pontot ne fonctionnent plus depuis cet été. L'entreprise Mathey qui intervient sur l'éclairage public a été sollicitée par la Commune pour changer les ampoules mais le problème est ailleurs. Il n'y a plus d'alimentation qui arrive au mât et il est vraisemblable que la gaine soit coupée sous terre entre le poteau électrique situé devant chez Rongier et le mât.

Le Sidec a alors été sollicité. Les travaux pourraient bénéficier de 50% de subvention pour les projecteurs et les lampes led et 25% pour le forage et le changement du mât. Le coût total

avoisinerait les 9 800 € TTC (y compris les 3 réverbères de l'église) à charge de la Commune dans le pire des scénarios.

Bien qu'installé il y a 30 ans, Emmanuel BILLET trouve dommage de changer un mât alors que celui-là n'est pas endommagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement par 8 voix pour, 3 contre (Emmanuel BILLET, Véronique RAMEAUX, Nadine VILLERET) et 1 abstention (Guy JEANDOT)

Objet de la délibération : subvention paroisse pour illuminations

Madame le Maire rappelle que chaque année la Commune éclaire les vitraux de l'église lors des illuminations de fin d'année en se branchant sur le compteur électrique de la Paroisse des Bords de Seille ;

Un relevé de compteur a été effectué lors de la période et il s'avère que la consommation est de 645 kw/h

Mme le Maire propose donc de verser une subvention à la Paroisse des Bords de Seille d'un montant de 100 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 100 € à la Paroisse des Bords de Seille

Les crédits seront inscrits sur l'article 6574 du BP 2019

Objet de la délibération : taxes d'affouages parcelles 27 et 34

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du nombre d'affouagistes pour les parcelles d'affouage 34 et 27 et de l'estimation globale de celles-ci

Après que MM. Daniel URBAIN et Jean-François MICHEL attributaires d'un affouage, se soient retirés,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

FIXE la taxe d'affouage comme suit :

Parcelle 34 : 30 € (24 affouagistes)

Parcelle 27 : 53 € (8 affouagistes)

Objet de la délibération : subvention foyer rural

Vu la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2018 accordant une subvention de 1 000 € au Foyer Rural pour l'organisation du Ruff'Estival,

Considérant que la compétence Culture a été transférée à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille,

Considérant toutefois que le Foyer Rural participe à l'animation du village au travers d'autres manifestations,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE la délibération du 26 novembre 2018.

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 1 000 € au Foyer Rural pour 2019.

Objet de la délibération : contrat gaz salle polyvalente

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de tarification sur le renouvellement de fourniture de gaz à la salle polyvalente par l'entreprise Charvet Lamure Bianco et de la proposition de Engie à compter du 1^{er} février 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Charvet Lamure Bianco.

Note que le prix du Méga Watt Heure est de 43.90 € HT et le prix de l'abonnement mensuel à 15.82 € HT, prix garantis pendant 50 mois.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat avec Charvet Lamure Bianco

Objet de la délibération : questions diverses

Compte rendu Commission voirie : Daniel URBAIN présente le programme de travaux à solliciter auprès de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

- Monocouche sur le chemin de la Prairie
- Après reprofilage, monocouche sur le chemin entre Bard et le Gravier sur la partie haute
- Enrobé sur le pont de l'autoroute route de Juhans

A été évoquée également la réfection de la rue Saint-Aignan derrière l'église avec un pluvial au milieu de la chaussée mais non retenue pour cette année.

Pas de fossés à curer cette année.

Réfection Pont Neuf : Madame le Maire, Michel BONIN et Daniel URBAIN ont rencontré les techniciens du Conseil Départemental. Le projet est bien avancé et il ne reste que le dossier « loi sur l'eau » à monter.

Il est prévu 2 mois et demi de travaux avec la moitié du temps en alternat. Il devrait y avoir 4 à 5 semaines de fermeture du pont à la circulation. Le Conseil Départemental étudie la possibilité d'ouverture du Vieux Pont aux véhicules légers.

Zone humide Bois des Marais : le projet de création d'une mare a été validé par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional avec un reste à charge de la Commune d'environ 400 € (subventions de 80%). Un rendez-vous est programmé entre la Fédération de Chasse, l'entreprise Joly et la Commune mardi 29 janvier après-midi

Dossier aire de grand passage : l'audience est programmée le 7 février 2019 en cour d'appel de Nancy

Cimetière : Michel BONIN en charge du cimetière souhaiterait que la Commune étudie l'investissement d'un outil informatique pour la gestion du cimetière. Les Communes de Villeveux et Sellières sont déjà équipées.

Le Conseil approuve et le charge de contacter l'entreprise pour un devis.

Nadine VILLERET souhaiterait que les lampes soient éteintes la nuit. La question sera posée au SIEDEC pour connaître les conditions de cette mise en œuvre.

Prochain conseil municipal : lundi 11 mars à 20 h 00